

## Accord d'engagement au sein du Réseau métropolitain des lieux d'accueil, d'information et d'orientation en matière d'emploi et d'insertion

Le Conseil d'Administration du GIP MMI'e du 18 mars 2021 a acté la création d'un réseau métropolitain des lieux d'accueil d'information et d'orientation en matière d'emploi et d'insertion. Ce réseau s'appuie, pour partie, sur les lieux et équipements existants à destination communale. Le présent Accord engage ses membres et le territoire en rappelant les valeurs communes du réseau, les principes partagés et engagements réciproques. Cet Accord s'appuie sur le travail collectif réalisé par les membres du réseau en 2020 – 2021 pour en construire le périmètre et les ambitions.

Les signataires de l'Accord conviennent qu'un lieu d'accueil du réseau est compris comme un lieu qui :

- permet un accueil et une orientation qualifiée des habitants en proximité, sans condition statutaire
- permet un accompagnement individualisé, dans leurs démarches d'insertion professionnelle, en respectant les conditions d'éligibilité aux différents dispositifs
- bénéficie du soutien de la commune, en relation avec les autres acteurs du territoire et le monde économique, et d'un accès facilité à l'offre de services de la MMI'e (soutien numérique, actions entreprises de la charte des 1 000, ...)
- s'inscrit dans une démarche territoriale de lisibilité en apposant les éléments d'identité du réseau à sa propre communication, notamment le terme « réseau de la Maison Métropolitaine de l'Insertion et de l'Emploi » et l'utilisation d'un logo afférent
- s'implique dans la vie et les travaux du réseau, en termes d'animation, de réflexion et de pilotage, par l'intermédiaire de collaborateurs identifiés
- reconnaît des principes, valeurs et engagements partagés, ci-dessous précisés



### Les principes partagés du réseau

Les lieux d'accueil de proximité s'accordent sur l'intérêt de leur mise en réseau qui repose sur leur capacité à :

- structurer un collectif qui partage des valeurs d'action communes et qui poursuit une même ambition d'accompagner le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées ;
- s'assurer d'une plus grande lisibilité et visibilité de l'action de ces lieux de proximité auprès des usagers et des professionnels ;
- intensifier et formaliser la dynamique partenariale, la mise en commun d'outils et le partage de pratiques au service des usagers comme des professionnels de ces lieux d'accueil ;
- développer de nouvelles synergies et de nouvelles opportunités en s'appuyant sur les ressources et initiatives présentes à l'échelle de la métropole ;
- définir les conditions de déploiement du réseau, soit en lien avec d'autres lieux / structures d'accueil (en capacité d'officier en logique relais), soit en lien avec des projets de mise en œuvre de nouveaux lieux à une échelle communale ;
- renforcer la dynamique d'interventions entre les différentes échelles du territoire (communes, CTM, Métropole) en cohérence avec les engagements métropolitains en faveur de l'insertion et de l'emploi.

Autrement dit, le réseau se constitue par une volonté commune de « faire ensemble » et de construire une dynamique partenariale dont l'intérêt est identifié à plusieurs niveaux : celui des usagers - habitants et entreprises -, celui des professionnels des lieux d'accueil de proximité, celui des partenaires de l'emploi et de l'insertion qui interviennent à l'échelle des communes / de la métropole, et celui de la Métropole elle-même.



## Les valeurs clefs du réseau

Les membres du réseau s'accordent sur un cadre de valeurs et principes directeurs commun dans lequel ils s'inscrivent et qu'ils portent (promeuvent et défendent), à savoir :

1. Une offre au plus près des besoins des territoires | *des valeurs de **PROXIMITE** et **d'OUVERTURE***
2. Une double capacité de réponse et d'attention | *des valeurs de **SERVICE, d'ECOUTE** et **de CONFIDENTIALITE***
3. Une visée en termes de qualité d'accueil et d'égalité de traitement | *des valeurs **d'EXIGENCE, de CONVIVIALITE** et de **NON-DISCRIMINATION***

Le réseau métropolitain se dote quant à lui d'un cadre de valeurs et principes directeurs spécifiques à la mise en réseau et à la dynamique inter-accueil qui en font sa singularité et son intérêt.

4. Une construction évolutive et partenariale | *des valeurs de **PARTICIPATION** et **d'ADAPTABILITE***
5. Un réseau de lieux d'accueil ancrés dans ses réalités territoriales | *des valeurs de **SINGULARITE** et de **VISIBILITE***
6. Un réseau qui permet l'accès facilité des usagers métropolitains aux services | *des valeurs **d'EGALITE** et de **CONTINUITÉ***



## Les engagements réciproques relatifs à l'offre de service

### → Un réseau visible et lisible

Pour concrétiser l'existence d'un réseau structuré et opérant ainsi que pour activer réellement une commune lisible, un système d'identification est mis en place autour d'éléments d'appellation et d'identification. Ce dernier se traduit par :

- 1- une déclinaison visuelle, formalisée à travers un logo commun partagé dans les lieux physiques et/ou documents utiles
- 2- une cartographie métropolitaine accessible par les usagers, partenaires et professionnels
- 3- des outils de communication (plaquettes, flyers, communication web, ...)

### → Une offre renforcée à destination des habitants et des entreprises

Les membres du réseau s'accordent par ailleurs autour d'une vision partagée de l'offre de service qui tend à donner à chaque administré la possibilité d'accéder à un premier niveau d'information commun sur l'ensemble du territoire. Ce premier niveau est articulé autour de quatre grands blocs : un accueil commun, un espace numérique et de ressources dédiées (équipements informatiques mis à disposition, ressources numériques et documentaires), un accompagnement dans et vers l'emploi des publics ainsi qu'une dynamique d'animation.

- L'implication au sein du réseau doit permettre d'assurer ce premier niveau en permettant notamment aux différents lieux d'accueil de proximité de chercher à obtenir des moyens complémentaires **pour agir activement contre l'exclusion des publics les plus éloignés du numérique** (soutien à l'acquisition de matériel / actions de formation).
- De plus, l'intégration au sein du réseau doit favoriser **le déploiement d'outils/opportunités qui enrichissent l'existant** et apportent une véritable valeur-ajoutée en matière d'accompagnement, que ce soit par un renforcement du lien au monde économique, une meilleure mobilisation territorialisée de l'offre intercommunale ou des actions mutualisées.

#### → Un réseau et des professionnels outillés pour répondre aux engagements

Enfin, la mise en réseau des lieux d'accueil s'affirme également dans sa plus-value du point de vue des acteurs du réseau, via l'accès à des services / outils / espaces de travail distincts des autres démarches collaboratives existantes. Une action plus coordonnée, plus lisible et plus visible implique la simplification des canaux et outils d'échange, ainsi que la diversification des supports et voies d'information.

L'implication au sein du réseau conduit à réfléchir à des évolutions de pratiques et outils qui permettent de mieux communiquer, traiter, accéder et mobiliser l'information, pour l'ensemble des parties prenantes de l'accueil de proximité des publics. Les responsables de sites participeront aux réunions de réseaux mises en place.

#### → Des parties prenantes rassemblées au sein de la MMIE

La Métropole de Lyon, l'Etat, Pôle emploi, la Ville de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les villes de Bron, Chassieu, Corbas, Décines-Charpieu, Feyzin, Givors, Grigny, Irigny, La Mulatière, Meyzieu, Neuville-Sur-Saône, Rillieux-la-Pape, Saint-Fons, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villeurbanne, les Offices Publics de l'Habitat, et les Chambres consulaires, s'engagent à aider à :

- structurer le réseau
- faciliter son identification
- aider son développement
- évaluer : afin de s'assurer du respect et de la bonne réalisation des engagements cités précédemment, cette charte s'inscrira dans un processus d'interaction continu et partagé. Elle fera l'objet de bilans récapitulatifs des actions entreprises à échéance régulière dont les signataires en définiront les modalités.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du SPIE (Service Public de l'Insertion et de l'Emploi).

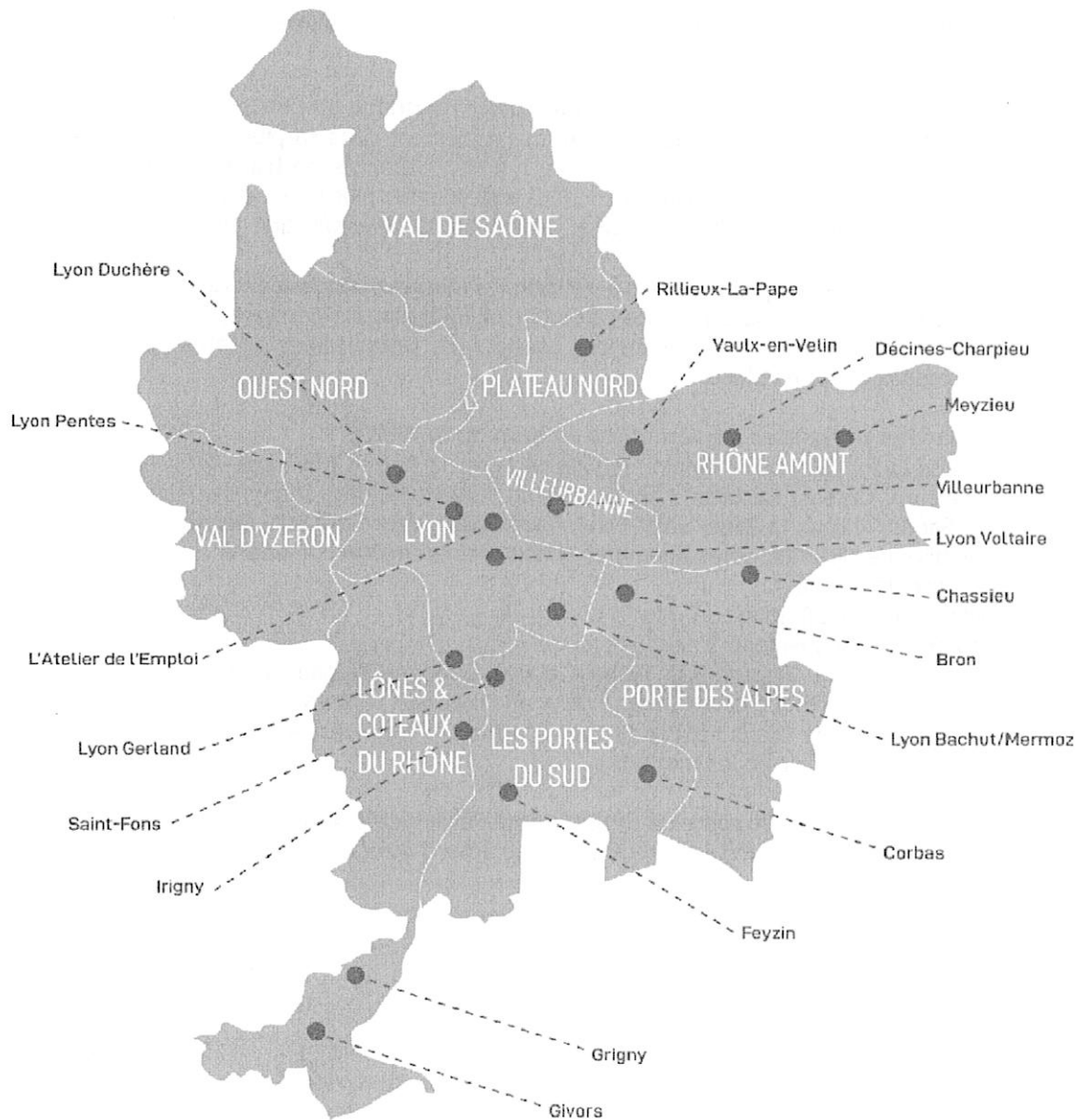
La MMIE est en charge de la mise en œuvre de cet accord d'engagement qui sera signé pour une durée de 3 ans.

Fait à Lyon,  
le .....

La Présidente de la MMIE

Le ou La Maire

## Annexe 1 – Carte des 19 Lieux de proximité



## Annexe 2 – Coordonnées des lieux de proximité

### BRON

Siège : Hôtel de Ville Place de Weingarten - 69500 Bron

Accueil du public :

**ESPACE EMPLOI PARILLY**

Tél : 04 78 41 11 36

Adresse : 5, rue Paul Pic - 69500 Bron

**ESPACE EMPLOI TERRAILLON**

Tél : 04 78 26 64 03

Adresse : 62, rue Marcel Bramet - 69500 Bron

### CHASSIEU

**POLE RESSOURCES EMPLOI JEUNESSE (PREJ)**

Tél : 04 37 42 57 55

Adresse : 8, rue Louis Pergaud - 69680 Chassieu

### CORBAS

**ESPACE EMPLOI**

Tél : 04 72 90 05 30

Adresse : Espace Lachenal 18C, rue des Marronniers - 69960 Corbas

### DÉCINES-CHARPIEU

**MAISON DE L'EMPLOI**

Tél : 04 72 93 39 00

Adresse : 11, avenue Jean Jaurès - 69150 Décines Charpieu

### FEYZIN

**MAISON DE L'EMPLOI**

Tél : 04 72 21 46 66

Adresse : 18, rue de la Mairie - 69320 Feyzin

### GIVORS

**VERN'EMPLOI**

Tél : 09 87 36 72 93

Adresse : Place du Général de Gaulle - 69700 Givors

### GRIGNY

**ESPACE EMPLOI**

Tél : 04 78 48 25 58

Adresse : 34, avenue des Arondières - 69520 Grigny

### IRIGNY

**MAISON MUNICIPALE DE L'EMPLOI**

**MAISON DE LA METROPOLE**

Tél : 07 61 93 45 96

Adresse : 8, rue du 8 mai 1945 - 69540 Irigny

### Lyon 1<sup>er</sup>

**ANTENNE DES PENTES**

Tél : 04 72 10 60 00

Mail : mlpentes@mlyon.org

Adresse : 2, rue des Pierres Plantées - 69001 Lyon

### Lyon 3<sup>ème</sup>

**ANTENNE VOLTAIRE**

Tél : 04 78 62 39 89

Mail : mlvoltaire@mlyon.org

Adresse : 65, rue Duguesclin - 69003 Lyon

**L'ATELIER DE L'EMPLOI**

Adresse : Westfield La Part Dieu

2<sup>ème</sup> étage – Cours Oxygène

10-12, boulevard Vivier Merle - 69003 Lyon

### Lyon 7<sup>ème</sup>

**ANTENNE GERLAND**

Tél : 04 37 65 32 60

Mails : contact.gerland@mdef-lyon.fr

Adresse : 64, avenue Leclerc - 69007 Lyon

### LYON 8<sup>ème</sup>

**ANTENNE BACHUT**

Tél : 04 72 78 59 00

Mail : mlbachut@mlyon.org

Adresse : 307, avenue Berthelot - 69008 Lyon

**ANTENNE MERMOZ**

Tél : 04 72 78 56 80

Mail : contact.mermoz@mdef-lyon.fr

Adresse : 172, avenue Général Frère - 69008 Lyon

### Lyon 9<sup>ème</sup>

**ANTENNE DUCHÈRE**

Tél : 04 37 49 79 35

Mail : contact.duchere@mdef-lyon.fr

Adresse : 10 bis, place Abbé Pierre - 69009 Lyon

### MEYZIEU

**MEYZIEU EMPLOI**

Tél : 04 78 04 05 80

Adresse : 2, rue Frédéric Dugoujon - 69330 Meyzieu

### RILLIEUX-LA-PAPE

**PLATEFORME D'INSERTION ET DE FORMATION**

Tél : 04 37 85 06 35

Adresse : 1, rue Boileau - 69140 Rillieux-La-Pape

### SAINT FONS

**MAISON DE L'EMPLOI et de l'ENTREPRISE**

Tél : 04 72 89 74 20

Adresse : 3, Allée du Merle Rouge - 69190 Saint Fons

### VAULX-EN-VELIN

**VAULX EN VELIN EMPLOI**

Tél : 04 27 18 41 40

Adresse : 3, avenue Georges Dimitrov - 69120 Vaulx-en-Velin

### VILLEURBANNE

**PASSAGE 33**

Tél : 04 37 42 34 50

Adresse : 33, rue du 8 mai 1945 - 69100 Villeurbanne

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 069-216902734-20220630-VILLE\_2022DL069-DE